

Anderlecht, le 11 mars 2020

**Aux parents des élèves
des écoles communales**

Madame, Monsieur,
Chers parents,

Suite aux recommandations du Conseil régional de sécurité et prenant appui sur la circulaire 7500 de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le Pouvoir Organisateur de la commune d'Anderlecht a pris la décision d'annuler tous les voyages avec nuitée tant à l'étranger que sur le territoire belge, ainsi que les fêtes scolaires. Cette décision prend effet dès ce lundi 16 mars jusqu'au 1^{er} mai inclus.

La situation sera réévaluée en fonction des futures directives gouvernementales.

Nous sommes bien conscients de la déception des élèves et des équipes par rapport à ces annulations, mais ceci est fait sur base également du principe de précaution.

Pour ce qui est des détails pratiques relatifs aux annulations, nous reviendrons vers vous dans les meilleurs délais.

Ces décisions peuvent évoluer en fonction de la situation. C'est pourquoi les mesures peuvent être différentes d'un pays à l'autre. La situation pouvant changer rapidement, nous vous tiendrons informés régulièrement.

N'hésitez pas à consulter le site d'information du SPF Santé Publique: <https://www.info-coronavirus.be/fr/> Ce site est régulièrement actualisé.

Le Bourgmestre ff,



Fabrice CUMPS